N°15 ÉTÉ 2023 TRIMESTRIEL

LAGINFO UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS DE PLUCARRELEURS, CHAPISTES ET PROJETEURS DE PLUCARRELEURS DE





AGENDA

VENDREDI 7 JUILLET

Réunion de la Section Carrelage/Revêtements de sols, FFB Rhône et Métropole

- Les outils à disposition des professionnels
- Lieu : FFB Villeurbanne (69)

VENDREDI 8 SEPTEMBRE

Réunion technique, FFB Deux-Sèvres

- Interfaces dans les salles d'eau
- Lieu: FFB Niort (79)

Réunion technique, FFB Rouen et Métropole

- Douches sans ressaut
- · Les outils à disposition des professionnels
- Lieu: FFB Rouen (76)

MARDI 19 SEPTEMBRE

Réunion technique, FFB Ardennes

- Cas pratiques, tour d'horizon des textes et assurances
- Lieu : FFB Villers-Semeuse (08)





EXCELLENCE

- LES NOUVEAUX MOF CARRELEUR ET MOSAÏSTE D'ART
- FINALES NATIONALES DES WORLDSKILLS DU 14 AU 16 SEPTEMBRE À LYON

VOIR PAGE 7

▶ JEUDI 21 SEPTEMBRE

Réunion technique, FFB Vaucluse

- · Actualités de la profession
- Lieu: Avignon (84)

▶ VENDREDI 22 SEPTEMBRE

Réunion technique, FFB PACA

- Les chapes fluides : Règles professionnelles, certification, formation, assurabilité
- Lieu : Aix-en-Provence (13)

EDITO

Mes Chers confrères,

Nous débutons cet été avec un nombre conséquent de chantiers, ce qui est très positif. Cependant, les signes avant-coureurs d'une crise majeure dans l'activité de la construction sont annoncés chaque semaine depuis le début de cette année.

Un alignement des planètes particulièrement néfaste pour la période à venir est enclenché. Hausses des taux de crédit, durcissement des conditions d'obtention des prêts immobiliers, hausses des coûts de construction, nouvelles contraintes règlementaires, entre autres, autant de facteurs qui semblent nous conduire de façon inéluctable vers une chute vertigineuse de nos volumes d'activité. Nous avons bon espoir que l'État réagira rapidement aux alertes exprimées par Olivier Salleron

Les entrepreneurs de notre filière doivent aujourd'hui comprendre et anticiper ces fluctuations que nous n'avons plus connues ces dernières années, mais qui ne sont pas inédites.

Se réinventer, retrouver les voies de la rentabilité, se transformer si besoin, sont parfois nécessaires dans des périodes de difficulté. La connaissance de son propre marché, des produits nouveaux, les techniques innovantes, la transformation des process, sont alors des outils pour surmonter les obstacles des crises sectorielles.

Notre Union, au travers de ce magazine, de ses services et de ses actions quotidiennes, est là pour nous guider vers les vecteurs de la croissance et de la pérennité.

La journée des carreleurs qui se déroulera le 24 novembre prochain à l'UFA de Cernay (68) en Alsace, sera l'occasion d'en faire la démonstration. En tant que représentant de l'UNECP-FFB pour la région Grand-Est, je vous invite chaleureusement à y participer.

Bonne lecture.

Maurice SANTORO Dirigeant de l'entreprise Santoro et Frères (67) Délégué Régional de l'UNECP-FFB dans le Grand-Est

A LA UNE

• Thermes de la Métropole du Grand Nancy



Journée des carreleurs 2023 : RDV le 24 novembre à Cernay (68)



LA PAROLE EST À VOUS!

 Fabrice Lasorsa, investi au service de la profession



• Rencontres techniques des sections professionnelles FFB Hautes-Alpes et sur toute la France



ZOOM SUR L'ACTU

- Les lauréats MOF Mosaïste d'art et carreleur
- Worldskills 2023 : les carreleurs en quête d'excellence



STOP SINISTRES

• Chapes fluides, 7 erreurs à éviter

09

ENCART TECHNIQUE

- Esthétique de l'ouvrage carrelé
- Terrasses : nouvelles Règles professionnelles

11









Consultez la page Tik tok de l'UNECP-FFB ici

Lettre trimestrielle de l'Union Nationale des Entrepreneurs Carreleurs, Chapistes et Projeteurs de Polyuréthane éditée par l'UNECP-FFB 9, rue La Pérouse - 75784 PARIS cedex 16 - Tél : 01 40 69 58 20 - E-mail : contact@unecp.ffbatiment.fr - www.ffbatiment.fr/unecp Directeur de la publication : Christian Moricet - Rédacteur en chef : Nadège Ombé, Pascal Gigandet - Ont contribué à ce numéro : Béatrice Alonso, Philippe Bougard, Maxime Moulène, Laurent Scatola. Design graphique : Studio **201** ► THERMES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

TROIS ENTREPRISES ASSOCIÉES EN GROUPEMENT, RÉALISENT PLUS DE 11 000 M² D'ÉTANCHÉITÉ SOUS CARRELAGE

Au printemps 2023, Nancy a inauguré le plus grand établissement aquatique et thermal situé au cœur d'une grande métropole française. La source d'eau chaude de Nancy Thermal a été découverte au début du XX° siècle. Ces thermes ont été inscrits aux Monuments historiques en novembre 2020, preuve de leur intérêt patrimonial.





Trois entreprises, Ronzat SAS, Del Toso et Groupe Vinet, ont contribué à ce projet de réhabilitation et de construction, basé sur un patrimoine existant. Ces entrepreneurs ont eu l'excellente idée de s'associer au sein d'un groupement momentané, afin de réaliser les 15 bassins carrelés, l'hôtel de 80 chambres et d'environ 90 salles de soin, sur ce chantier d'exception. Les professionnels partagent avec nous cette expérience inédite.



Vincent Ronzat, président de l'entreprise Ronzat SAS basée à Chaumont (52), le mandataire du groupement

COMMENT EST VENUE L'IDÉE DE CRÉER UN GROUPEMENT POUR CE PROJET ?

Lorsque j'ai débuté l'étude, j'ai tout de suite compris l'importance du projet et l'obligation de monter un groupement pour pouvoir respecter le cahier des charges. Le choix s'est porté sur des entreprises familiales comme la mienne, et celle de Pascal Del Toso, avec des compétences dans le domaine de la piscine. Compte tenu également de l'importance du chantier et des délais courts, nous nous sommes associés au Groupe Vinet, qui dispose aussi de belles références en matière de piscine, et avec qui nous partageons les mêmes valeurs de résultat et de sérieux.





QUEL ÉTAIT VOTRE RÔLE EN TANT QUE MANDATAIRE ?

Mon rôle de mandataire consistait à représenter les trois entreprises et à coordonner l'ensemble des travaux. Je me suis occupé de la gestion de la partie financière et technique, afin de mener à bien cette magnifique opération que nous avons livré en mars 2023.

■ COMMENT SE SONT PASSÉS LES ÉCHANGES AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE MAÎTRE D'ŒUVRE ?

Étant sous-traitant de Bouygues Bâtiment Nord-Est, nous étions en relation permanente avec eux. Du fait des nombreuses interfaces, nous avons monté des réunions spécifiques avec les deux cabinets d'architectes. Cela nous a mobilisé sur de nombreuses heures de réunions.

QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE ?

Nous sommes fiers d'avoir réalisé le plus gros projet thermal de France avec notre groupement d'entreprises qui a très bien fonctionné. C'est avec enthousiasme que je le referai sur d'autres opérations. Après, comme tout chantier en entreprise générale, nous avons été confrontés au problème des travaux supplémentaires avec des délais anormaux pour l'établissement des avenants.



Damien Calendrier, Responsable d'agence PARIS / PISCINE, au sein du Groupe Vinet, co-traitant du groupement

COMBIEN DE TEMPS A DURÉ LE CHANTIER ?

Pour la totalité de notre lot carrelage, le chantier a duré environ deux ans et demi. Il y a eu des retards à cause des intempéries, de la réalisation de quatre bassins à l'extérieur et enfin, de la complexité de l'ouvrage en réhabilitation.

■ CE CHANTIER A-T-IL NÉCESSITÉ DES COMPÉTENCES ET DES TECHNIQUES PARTICULIÈRES ?

De nombreuses compétences techniques ont été requises, puisque nous avons réalisé 15 bassins étanchés et carrelés, soit environ 680 mètres linéaires de ligne d'eau réalisée. Deux bassins ont été rénovés car déjà existants.

Quelques chiffres : 1 000 m² de mosaïques ont été collées, environ 650 siphons posés, ainsi que des formes de pente dans les chapes. En totalité une surface d'environ 11 500 m² a été étanchée à l'aide du procédé d'étanchéité sous carrelage pour piscine de PRB. Environ 140 tonnes de colle ont été consommées sur le projet et 10 tonnes de joint.

QUELLES LEÇONS TIREZ-VOUS DE CE PROJET?

C'est une très belle expérience professionnelle pour le groupement, avec un rendu final de qualité.

À LA UNE

Une belle pression sur un projet exigeant, étant donné les nombreux points singuliers et potentiellement sinistrants que peut comporter un centre thermal. Il est important de valoriser davantage notre métier de carreleur, car l'ensemble des ouvriers présents sur le projet sont des artistes qu'il faut féliciter pour ce résultat final. Si c'était à refaire, nous ferions de la même façon avec le groupement pour la réalisation de nos ouvrages, cependant nous serions plus vigilants avec l'entreprise générale.







Pascal Del Toso, dirigeant de l'entreprise SAS Del Toso, co-traitant du groupement

COMMENT S'EST PASSÉE LA COLLABORATION AVEC LES DEUX AUTRES ENTREPRISES DU GROUPEMENT ?

C'est la première fois que je travaille en groupement d'entreprises. Je n'ai pas eu d'appréhension car j'avais déjà de très bonnes relations avec l'entreprise Ronzat SAS et le Groupe Vinet. La collaboration avec mes confrères s'est très bien passée. Avant le démarrage des travaux, un plan de zonage a été réalisé afin de bien définir les prestations. Chaque entreprise était donc responsable des travaux qui lui avaient été attribués.





LES TRAVAUX ONT-ILS NÉCESSITÉ UN NOMBRE IMPORTANT DE COMPAGNONS ?

Sur ce projet, en fonction de l'avancement des travaux, j'ai parfois missionné jusqu'à 12 de mes compagnons pour réaliser les ouvrages dans les délais impartis. Au pic du projet, le groupement d'entreprises a mobilisé environ 40 ouvriers sur site, répartis entre chapistes, étancheurs et carreleurs.

■ PENSEZ-VOUS PARTICIPER À D'AUTRES PROJETS EN GROUPEMENT D'ENTREPRISES ?

Ce fut une très belle expérience. Ce groupement d'entreprises nous a permis de participer à un très gros chantier que l'on n'aurait pas pu mener individuellement. Ensemble, nous avons contribué à la restauration du patrimoine de la ville de Nancy. C'est une grande fierté, qui donne encore plus de sens à nos métiers. Si une autre opération de ce type se présente, sans hésitation, j'y répondrais de la même façon.

À SAVOIR

Le groupement momentané d'entreprises (GME) permet aux artisans et aux entrepreneurs d'accéder à des marchés plus importants que ceux auxquels ils pourraient accéder seuls. La Fédération Française du Bâtiment accompagne les entreprises pour la rédaction des conventions qui formalisent les créations de groupement d'entreprises. Pour en savoir plus, contactez votre fédération départementale.



24 NOVEMBRE 2023 UFA BTP Gustave Eiffel CERNAY (68)

TECHNIQUE, INNOVATION, APPRENTISSAGE, ÉCHANGES

Ne manquez pas le rendez-vous annuel des passionnés de technique. Inscrivez-vous vite, **nous vous attendons nombreux**!

POUR QUI ?

Entrepreneurs, conducteurs de travaux, bureaux d'études, économistes, maîtres d'œuvre, architectes, contrôleurs techniques, apprentis du bâtiment... cette journée est faite pour vous!



PROGRAMME

Découvrez le programme détaillé, ainsi que les horaires ici



Pour clôturer cette journée dans la convivialité, l'UNECP-FFB et ses partenaires vous convient à une soirée festive au **Paradis des sources** à Soultzmatt (68).

Réservez vos places au plus vite pour participer aux ateliers (sous réserve de disponibilité) Inscription gratuite Inscription à la journée payante à la soirée ICI ICI Contact : contact@unecp.ffbatiment.fr • 01 40 69 58 20

NOS PARTENAIRES





Un éventail de solutions pour façonner et polir les matériaux de décoration



Une gamme conçue pour le façonnage de carreaux céramiques, grès cérame, marbre, granit, pavé de verre...

Afin de coller toujours mieux aux tendances du marché, nous avons développé une gamme permettant de façonner les matériaux de décoration.



Notre disque **Surf N'Cut** permet de réaliser le tronçonnage, surfaçage et façonnage par enlèvement de matière grâce à sa face entièrement diamantée (disponible en diamètre 125 ou 230 mm, alésage 22,23 ou M14).



Nos **meules diamantées à profil** sont conçues pour un usage extrême.

Leur tête entièrement diamantée leur confère une très bonne vitesse d'abrasion. Munies d'un alésage M14 et déclinées en 5 profils différents, elles permettent une multitude de finitions.

Pour des finitions parfaites Disponibles du grain 50 au grain 400, les disques à polir PRO PAD offrent une qualité de finition incomparable.



Vendus à l'unité ou en coffret de 4 ou 8 pads avec plateau support en caoutchouc*, ils permettent de polir et façonner des surfaces planes, arrondies ou en biseau.

*Plateaux supports caoutchouc ou aluminium également disponibles à l'unité









Les pros choisissent **SIDAMO**Retrouvez plus d'informations sur www.sidamo.com

Nouvelles Règles professionnelles pour les terrasses extérieures collées

TÉMOIGNAGE DE FABRICE LASORSA, UN PROFESSIONNEL INVESTI AU SERVICE DE LA PROFESSION

À l'initiative de l'UNECP-FFB, un groupe de travail (GT) a œuvré efficacement pendant quelques mois, afin de créer les nouvelles « Règles professionnelles pour la pose collée de carreaux céramiques et assimilés, de pierres naturelles, en terrasses extérieures ».



Fabrice Lasorsa, directeur technique associé au sein de l'entreprise PAUSA basée à Hyères les Palmiers, partage son expérience en tant qu'animateur de ce GT.

■ Vous avez animé le GT qui a rédigé les nouvelles Règles professionnelles (RP) pour les terrasses collées. Quel a été votre rôle?

L'UNECP-FFB m'a proposé d'être l'animateur de ce GT constitué des différents acteurs de la profession (les entrepreneurs carreleurs et maçons de la FFB, le CSTB, le SNMI, les industriels de la céramique, les contrôleurs techniques et les experts d'assureur). J'ai accepté ce rôle avec plaisir, mais ce n'est qu'un titre. En tant que représentant des confrères et amis carreleurs, j'avais pour mission de faciliter la recherche du consensus, et de m'assurer que ces RP soient le reflet de notre expérience de terrain.

Comment avez-vous vécu cette première expérience d'animateur de GT?

Un très bon ressenti. J'ai été épaulé par Christophe Dufour qui est rompu à l'exercice. Il est primordial que les entrepreneurs participent à ces travaux dès qu'ils peuvent libérer un peu de temps. Les échanges sont très enrichissants et permettent de partager les expériences des confrères, toutes régions confondues. Je pense qu'il ne pourrait y avoir de règles professionnelles dignes de ce nom, sans le partenariat des hommes de terrain, des industriels, des différents organismes de contrôle et des experts.

Combien d'années d'expériences avez-vous pour ce type d'ouvrage?

Dans le sud de la France nous vivons en extérieur une grande partie de l'année. De ce fait, les terrasses ont une grande importance dans les foyers. Cela fait une bonne dizaine d'années que nous posons des grands formats et formats oblongs, assez régulièrement en terrasse. Nous avions suffisamment de recul pour alimenter ce nouveau texte.

Que vont apporter ces nouvelles RP aux professionnels ?

Ces nouvelles RP étaient très attendues. En phase avec le marché actuel, elles serviront de texte de référence aux carreleurs qui réalisent des terrasses collées avec des carreaux de grandes dimensions, tout en limitant les risques de désordres. Pendant des années nous avons fait des formes de pente en extérieur avec des chapes traditionnelles, il était temps que cela soit inscrit dans un texte de référence. La fiche de traçabilité en annexe des RP s'inscrit dans notre lutte contre la sinistralité. Enfin ces RP sont aussi un précieux cahier des charges pour les experts et les contrôleurs techniques.



Le métier de carreleur évolue énormément, le format des carreaux ne cesse d'augmenter, les techniques de pose doivent s'adapter à ces évolutions, faute de quoi les sinistres augmenteront également. Nous avons la chance d'avoir une Union dynamique qui œuvre dans ce sens.

Fabrice Lasorsa

directeur technique associé de l'entreprise PAUSA

► SECTION DÉPARTEMENTALE

FFB HAUTES-ALPES (05)

La section « Carrelages - Revêtements de sols » de la FFB Hautes-Alpes (05) s'est réunie le 25 mai à Gap, sous la présidence de Roland Dufourg, en présence d'Aurelie Chabas (secrétaire générale de la FFB 05).

Lors de cette rencontre technique animée par l'UNECP-FFB, les professionnels sont venus nombreux et avec enthousiasme, pour échanger sur les évolutions du métier de chapiste, ainsi que sur les solutions techniques pour les douches accessibles sans

ressaut. Une occasion aussi de rappeler que la pose scellée sur isolant n'est plus visée dans le NF DTU 52.1, en plancher intermédiaire dans les logements.



VOTRE UNION À VOS CÔTÉS

SUR TOUTE LA FRANCE

Les réunions départementales ou régionales sont des moments conviviaux et de partage d'expériences entre professionnels. Elles permettent aussi à l'Union de bien cerner les attentes sur le terrain et de veiller à leurs prises en compte dans les textes de référence.





en Nouvelle-Aquitaine dans les Landes (64)



en Moselle (57)



► MOF MOSAÏQUE D'ART ET CARRELAGE

PAROLES DE LAURÉATS PASSIONNÉS

Les lauréats de cette 27° édition du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » ont reçu leurs médailles le 20 juin, lors d'une cérémonie organisée par le COET-MOF à la Sorbonne (Paris). Carole Richard-Pomet et Marc Bichler sont officiellement MOF pour les classes respectives mosaïque d'art et carrelage.



Gérant de l'entreprise CARRELAGES MURÉ basée à Soultzmatt (68570).

Michel Muré, Maître carreleur, était le président des jurys pour les classes carrelage et mosaïque d'art.

« Cette expérience a été très prenante. Nous sommes partis d'une feuille blanche, avec juste une préconisation du COET-MOF de faire un sujet qui soit vendable et utile », explique Michel Muré. Les membres des commissions « sujets » et « jurys » ont longuement travaillé

afin de respecter le cadre imposé par le COET-MOF. « En tant que président, je devais m'assurer du bon déroulement de la délibération et de la qualité de l'évaluation », précise Michel Muré. « L'aventure des MOF en 3 mots : **excellence, professionnalisme et rigueur**! Je tiens à remercier tous les membres des commissions sujets et des jurys, ainsi que toutes les personnes très investies que j'ai côtoyées lors de cette expérience extraordinaire », souligne Michel Muré.



Carole Richard-Pomet, basée en Haute-Savoie (74), étudiante au sein de l'école MosaïSchool, sacrée MOF Mosaïste d'art 2023.

« Je me suis lancée dans ce concours sur les recommandations d'une MOF en Mosaïque d'Art, mais aussi parce que je souhaitais avoir une reconnaissance professionnelle pour devenir mosaïste d'Art. Durant cette édition, j'ai mis tout mon investissement possible en temps, en recherche, en réflexion, en création

et en émotion ! Ce fut **une période très enrichissante sur les plans humain et personnel**. Je suis très fière d'avoir obtenu ce titre prestigieux. C'est une récompense incroyable et belle, qui certifie mon savoir-faire et fait reconnaître mes compétences en Mosaïque d'Art ».



Marc Bichler, carreleur depuis 17 ans en Moselle (57), sacré MOF Carrelage 2023

« J'aime relever des défis ! Après une première participation sans succès en 2018, je me suis relancé dans cette édition avec encore plus de motivation et de détermination. Bien qu'il y ait eu des journées à rallonge et des moments de doutes, j'ai vécu une expérience inoubliable et rencontré des personnes passionnées. Quelques mots qui résument

cette aventure : **passion, excellence et dépassement de soi**. Être MOF pour moi, c'est la reconnaissance de tout le savoir-faire que m'ont transmis mon père, lui-même MOF Carreleur, et mon grand-père! ».

▶ FINALE NATIONALE DES WORDSKILLS 2023

LES JEUNES CARRELEURS EN QUÊTE D'EXCELLENCE



Dans leurs parcours vers la médaille d'or nationale, 10 jeunes carreleurs sur les 13 candidats qualifiés dans les régions, ont participé à un stage de perfectionnement qui a eu lieu du 15 au 17 mai 2023 au BTP CFA de Blois.

À la fin, il n'en restera qu'un!

Pour y arriver, chaque carreleur en lice doit être prêt, mentalement et techniquement. Tels étaient les objectifs de ce stage qui a permis aux compétiteurs, aux jurés et à l'équipe métier de faire connaissance et de mieux appréhender le déroulement de la finale à venir.

Après la présentation du plan provisoire de l'espace de travail de la compétition à Lyon, le tirage au sort des postes de travail a été fait. Les jeunes carreleurs ont poursuivi leur perfectionnement en analysant le **descriptif technique** de la competition et en réalisant un sujet pratique. Les jurés quant à eux, se sont entraînés en effectuant la notation des œuvres, suivant le cahier des charges de Worldskills International et en présence des compétiteurs et de leurs coachs.

Davy Rezeau, l'expert international Worldskills France, a fait une intervention pour partager de précieux conseils.

Les candidats vont poursuivre les entraînements individuellement durant tout l'été afin d'être prêts pour la grande finale à Lyon.



Les candidats réalisent un sujet dans l'esprit de celui de la finale

Une équipe métier Wordskills carrelage au service de la profession

L'Union félicite l'ensemble des professionnels investis aux cotés de ses jeunes passionnés, qui cheminent vers l'excellence.

Finale nationale des Worldskills France du 14 au 16 septembre 2023 • Lyon Eurexpo lenez nombreux joutenir les candidats carreleurs

Le Cersaie fête ses 40 ans et réinvente l'espace architectural



Le Cersaie 2023 demeure le rendezvous mondial le plus prestigieux pour aller à la découverte des tendances et des dernières nouveautés dans le domaine de la céramique et des ameublements pour salles de bains, des matériaux et des tendances désormais capables de redéfinir l'espace architectural.

En quatre décennies, le Cersaie est devenu la référence mondiale pour les spécialistes du secteur, les architectes et les investisseurs, une tendance qui sera pleinement confirmée et exprimée lors du quarantième anniversaire du Salon international de la Céramique pour l'Architecture et des Ameublements pour salles de bains. Le Cersaie 2023 sera une occasion extraordinaire de dialoguer, de découvrir les tout derniers produits et de faire un bilan idéal des résultats obtenus en quarante ans. Un voyage sur le chemin parcouru, mais surtout une porte qui s'ouvre sur l'avenir.

Repenser et reconfigurer l'espace architectural grâce à des matériaux innovants, fruits de la recherche la plus avancée, sera donc l'objectif du Salon de Bologne (du 25 au 29 septembre) qui prévoit également des rencontres et des échanges.

L'iconographie identitaire du Cersaie 2023 se développe autour de l'image hautement symbolique d'un portail idéalement franchi par les visiteurs du Salon : un passage qui permet donc de se projeter dans l'avenir et de s'immerger dans les nouvelles configurations de l'espace architectural. Un espace qui ne vit plus d'identités individuelles mais qui devient une intersection de connaissances, de visions et de matériaux. La combinaison espace intérieur et volume du bâti, l'interconnexion constante entre les espaces intérieurs et extérieurs ouvrent de nouvelles perspectives et se traduisent par un nouveau regard sur les matériaux, les structures et les couleurs.

Pendant les journées du Cersaie 2023, le produit céramique tel qu'il a été présenté jusqu'à présent naît sous un nouveau jour. La céramique et le mobilier bain ne vivent plus dans une dimension autonome, donc limitée, mais s'inscrivent dans une pensée qui interroge sur l'espace, la qualité de l'existence et la durabilité.

Le Cersaie 2023 sera une nouvelle fois une occasion extraordinaire d'échange culturel, animée comme par le passé par de grandes expositions (Top Star ou Bologna Arte Architettura), par la Lectio Magistralis de chacun des 12 Prix Pritzker de Bâtir, Habiter, Penser, par les conversations des Cafés de la presse et par l'expérience sur le terrain réalisée dans les ateliers qui se dérouleront dans la Città della Posa.

Pour en savoir plus:

Andrea Serri

Communication

T +39.0536.818280 | C +39.348.1504905 | M pressoffice@cersaie.it | www.cersaie.it

Suivez-nous également sur







STOP AUX SINISTRES!

CHAPES FLUIDES

7 ERREURS À ÉVITER

Les chapes fluides sont des supports non structurels qui permettent de rattraper les niveaux ou d'enrober les planchers chauffants. Dans cet encart, nous vous proposons un résumé des sept erreurs à éviter pour réaliser des chapes fluides pérennes et de qualité.

1/ CONTRÔLE DE L'ÉTALEMENT



Avant le démarrage du chantier, le chapiste doit vérifier la fluidité de la chape et indiquer la valeur de l'étalement sur le bon de livraison et sur le dispositif de traçabilité. L'étalement au départ de la centrale doit figurer systématiquement sur le bon de livraison.



Un étalement non conforme ne permet pas de garantir les caractéristiques certifiées de la chape fluide et peut générer un défaut de planéité.

2/ AJOUT D'EAU SUR CHANTIER

La quantité maximale d'eau pouvant être ajoutée sur chantier est indiquée dans le certificat QB46 ou le DTA de la chape fluide. L'ajout éventuel d'eau doit être noté sur le bon de livraison et sur le dispositif de tracabilité.



En cas d'ajout d'eau supérieur à la limite maximale, il y a un risque de perte de résistance mécanique et de fissuration importante de la chape fluide.

3/ PRÉSENCE DE CANALISATION(S)/GAINE(S)

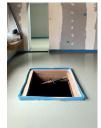


En présence de canalisations ou de gaines électriques, il convient de réaliser un ravoirage jusqu'au niveau supérieur de la canalisation/gaine de plus grand diamètre, avant le coulage de la chape fluide. Le dosage du ravoirage est fonction du type de sollicitations dans le local (cf. NF DTU 26.2).



Si la chape est réalisée directement sur les canalisations, le risque est l'apparition de fissures qui, en général, suivent le cheminement des gaines.

4/ DÉSOLIDARISATION PÉRIPHÉRIQUE



Il est indispensable de fixer une bande compressible le long des murs, des huisseries et autour des éléments verticaux.



En l'absence de désolidarisation périphérique, le risque est la fissuration de la chape, le décollement et/ou la fissuration du revêtement sus jacent.

5/ FRACTIONNEMENT DE LA CHAPE FLUIDE



Dans le cas d'une pose adhérente de la chape fluide, les joints du support doivent être repris dans la chape. Dans les cas de pose désolidarisée ou flottante, il convient de respecter les surfaces de fractionnement définies dans les textes de référence de la chape (Règles professionnelles ou DTA). Sauf dispositions particulières prévues dans le DTA, un joint de fractionnement est réalisé aux seuils des portes.



Un défaut de fractionnement peut entraîner des fissurations de la chape et des revêtements sus jacents.

6/ SÉCHAGE DE LA CHAPE FLUIDE



Le local doit être aéré a minima dès 24h ou 48h après le coulage de la chape fluide. Durant le séchage, le stockage d'éléments sur la chape est interdit. Le lot revêtement de sol doit respecter les délais de séchage des chapes, avant la mise en œuvre du revêtement de sol.



Lorsque les conditions de séchage ne sont pas remplies, le délai de séchage de la chape fluide est allongé. La pose précoce d'un revêtement sur une chape fluide peut conduire à des décollements ou des fissurations.

7/ ENROBAGE DE PLANCHER CHAUFFANT

En cas de plancher chauffant, seules les chapes fluides de classe minimale C20-F4 doivent être mises en œuvre.



La mise en œuvre d'une chape C16-F4 en enrobage de plancher chauffant peut entraîner une fissuration importante de la chape.

▶ EN BREF

Un devis, une chape fluide bien identifiée!

Les bonnes pratiques commencent dès l'établissement du devis.

Dans chaque devis, le chapiste doit systématiquement préciser la référence du procédé de chape fluide qui sera mis en œuvre et son numéro de certificat QB.

La transparence avec le client est un gage de qualité!

La mousse Isolante projetée, une évidence!



L'isolation par mousse de polyuréthane projetée est utilisée pour isoler au mieux sols, murs, plafonds, vides sanitaires de bâtiments résidentiels comme industriels et agricoles.

Le plus grand avantage par rapport à une isolation traditionnelle en plaque ou rouleau réside dans l'enveloppe isolante ininterrompue et l'exclusion de ponts thermiques.

Transportée à l'état liquide, la mousse est ensuite projetée sur la paroi à isoler. Grâce à ses propriétés et à la technique d'application, elle s'étend jusque dans les moindres recoins de tout type de surface, avant de se solidifier pour une isolation rapide et efficace.

ISOTRIE propose la plus large gamme de formulations de mousses de polyuréthane capable de répondre à toutes les recherches de performances thermiques et/ou acoustiques. Un exemple ?

ISOTRIE 240/PX – Application Sol

Produit sous DTA du CSTB n° 20/23-512 V1

Application sur plancher maçonné et dallage

Procédé d'isolation thermique de sols et planchers intermédiaires à base de mousse polyuréthane de type PUR projetée in-situ formant, après expansion, une isolation rigide (classe CCC4 selon la norme NF EN 14315-1) prête à recevoir :

- Une chape en mortier ou une dalle en béton (NF DTU 26.2);
- Un mortier de scellement de carrelage ;
- Une chape fluide sous DTA, avec ou sans chauffage au sol;
- Un plancher chauffant.

Plage d'épaisseur de 20 à 200 mm.

Les + du système ISOTRIE 240/PX :

- Performance thermique élevée et garantie :
- Lambda : 0,0225
- Soit R = 4,40 (m².K)/W pour 10 cm d'épaisseur ;
- Résistance à la compression élevée ;
- Ravoirage non nécessaire ;
- Bonnes performances acoustiques :
- Mousse Isotrie seule avec chape fluide Anhydritec, Delta Lw = 17 dB
- Mousse Isotrie avec Assour 22 Confort et chape fluide Anhydritec, Delta Lw = 24 dB.
 Ce système permet d'obtenir de bonnes performances acoustiques in situ et d'apporter des points pour l'obtention du label NF Habitat HQE.

L'isolation pour un meilleur futur



Pour plus de renseignements, contactez ISOTRIE France
Tél.: 03 75 83 00 64
service.clients@isotrie.com
www.isotrie.fr

▶ Pose de carrelage

L'ESTHÉTIQUE DE L'OUVRAGE CARRELÉ : COUP DE CŒUR OU COUP DE GUEULE DU CLIENT ?

Les clients sont en général très sensibles à l'esthétique d'un ouvrage carrelé. Ce point sensible peut être source d'une grande satisfaction, mais aussi de litige quand le rendu ne correspond pas aux attentes. Erwan Parriaux, formateur carreleur au BTP CFA Charente-Maritime et membre de l'équipe encadrante Worldskills France, propose quelques précieux conseils à ce sujet.

LE CALEPINAGE, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Avant de début des travaux, il est important de réaliser le calepinage. L'intérêt est grand car une bonne implantation permet d'optimiser la pose, d'obtenir des coupes symétriques et une belle harmonie de l'ouvrage fini. De plus, cela permet d'adapter les découpes des carreaux aux emplacements des éventuels joints de dilatation/fractionnement du support et d'avoir un quantitatif assez précis si le calepinage est fait avant la commande des matériaux.

Cette étape est une des bases du métier de carreleur. Elle fait partie intégrante de la formation du carreleur, aussi bien en centre de formation qu'en entreprise. Il existe de nombreux logiciels qui facilitent le calepinage. Le client peut ainsi visualiser assez précisément le rendu final du local et se décider plus facilement sur un projet. Plusieurs techniques de pose de carrelage sont possibles : en chevrons, à bâton rompu ou encore en opus, etc. Avant de débuter les travaux, il convient de valider avec le client, la technique de pose qui sera utilisée.





UNE POSE MÉTICULEUSE POUR UN RENDU QUALITATIF

Le diable se cache dans les détails ! Plusieurs autres éléments ont aussi un impact fort sur l'esthétique des ouvrages carrelés. Quelques exemples :

- Des coupes nettes sans épaufrures des éléments de revêtement ;
- Des alignements et des largeurs de joints, réguliers et respectant les tolérances des textes de référence ;
- Des espaces entre carreaux, bien dégarnis des résidus de mortier-colle qui permettent d'obtenir un aspect homogène après le jointoiement.





LA COMMUNICATION

La réussite d'un chantier passe aussi par une bonne communication. Des échanges avec le client sur les aspects esthétiques permettent d'éviter d'éventuels conflits une fois l'ouvrage réalisé. De façon générale, il faut dialoguer avec le client et les autres professionnels du bâtiment afin de préparer au mieux son intervention et anticiper les incompréhensions.

▶ Nouvelles Règles professionnelles

Pose collée de carrelage en terrasse extérieure

FFB

L'UNECP-FFB a édité de nouvelles « Règles professionnelles pour la pose collée de carreaux céramiques et assimilés, des pierres naturelles, en terrasses extérieures, en travaux neufs ».

Très attendu, ce nouveau texte de mise en œuvre a été créé afin de répondre aux attentes des différents acteurs de la profession. Il est le fruit d'un Groupe de travail composé des entrepreneurs carreleurs et maçons de la FFB, du SNMI, du CSTB, des industriels de l'étanchéité et des carreaux céramiques, des contrôleurs techniques et des experts d'assurance.

Basées sur les retours d'expérience des professionnels, ces nouvelles Règles professionnelles viennent compléter le NF DTU 52.2 et visent notamment :

- · Les terrasses extérieures ;
- La création de forme de pente en chape traditionnelle, le cas échéant ;

- La pose des carreaux céramiques et assimilés de format inférieur ou égal à 2 200 cm² et des pierres naturelles sur forme de pente;
- La pose des carreaux céramiques de format standard et de grand format jusqu'à 8 100 cm²;
- La pose des carreaux céramiques de format oblong (imitation lame de parquet).

Ce nouveau texte porté par l'UNECP-FFB, sert de référence pour accompagner les professionnels dans la réalisation de ces ouvrages. En attendant la validation par la Commission Prévention Produits (C2P), ces Règles professionnelles permettent de réaliser des ouvrages assurés en technique non courante. Au cas par cas, les entreprises du réseau FFB pourront solliciter leur assureur pour la prise en compte de ces RP.

Le texte est disponible **ICI** sur le site internet de l'Union **www.ffbatiment.fr/unecp**.

Pour en savoir plus, contactez l'UNECP-FFB.